



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 38, RUE DU MAQUIS SURCOUF

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** le code de la route,

**Vu** l'article 610-5 du code pénal,

**Vu** la demande écrite de la SCI EEG représentée par Monsieur GUENEAUX Franck en date du 17 mars 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pour stationner une bétonnière dans le cadre de travaux intérieurs 38, rue du Maquis Surcouf à Pont-Audemer,

### ARRÊTÉ

Article 1 : La SCI EEG est autorisée à stationner trois véhicules de chantier, par intermittence, immatriculés DJ-992-LZ, GE-990-XJ et FA-535-QH 38, rue du Maquis Surcouf à Pont-Audemer, à compter du mardi 18 mars 2025 jusqu'au mercredi 30 avril 2025 afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières de sécurité seront mis en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le vendredi 21 mars 2025.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, la SCI EEG, Monsieur GUENEAUX Franck, les Services Communautaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 20 mars 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

